

Inscription sur la Liste d'aptitude DH - Tour extérieur 2021

Détermination du nombre des emplois à ouvrir en 2021 (art. 10 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005, modifié)

	Promotion	%	arrondi à
<u>Accès direct à la hors classe :</u>			
- Pour les fonctionnaires hospitaliers de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 1015), le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 6% des promotions à la hors classe au titre de l'année 2020	75	4,5	5
- Pour les fonctionnaires de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 1015), de la FPE et de la FPT, le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 4% des promotions à la hors classe au titre de l'année 2020	75	3,0	3
Total hors classe		7,5	8
<u>Accès direct à la classe normale :</u>			
- Pour les fonctionnaires hospitaliers de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 852) de la FPH, le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 9% des élèves directeurs titularisés au titre de l'année de validité de la liste d'aptitude (2020)	80	7,2	7
- Pour les fonctionnaires de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 852) de la FPE et de la FPT, le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 6% des élèves directeurs titularisés au titre de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude (2020)	80	4,8	5
Total classe normale		12,0	12
Total		19,5	20

Total	20
--------------	-----------